



**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
- ASSOCIATIONS -**

ANNEE 2012

A remplir et à retourner avant le 17 octobre 2011, délai de rigueur :

*Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
Plaine Centrale du Val-de-Marne
Direction des Finances
14, rue Le Corbusier
94046 CRETEIL CEDEX*

Nom de l'association : _____

Documents à joindre au dossier dûment remplis :

- **DOCUMENTS FINANCIERS :**
 1. **BILAN** et compte de résultats certifiés de l'année 2010
 2. **REALISATION PREVISIONNELLE** de l'exercice de l'année 2011
 3. **BUDGET PREVISIONNEL** pour l'année 2012
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2010**
- **STATUTS** de l'association (sauf si déjà transmis avec une précédente demande et non modifiés depuis)
- **RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL, à fournir systématiquement**
(Remplir également le cadre, prévu à cet effet).

ETABLISSEMENT	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
.....

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LA DATE LIMITE DE DEPOT

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION (nom complet en lettres capitales) : _____

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : _____

CODE POSTAL / __/__/__/__/__/__/ COMMUNE : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : / __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

NUMÉRO DE TÉLÉCOPIE : / __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

MÈL : _____

NUMERO SIREN : / __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

ADRESSE DE CORRESPONDANCE, SI DIFFERENTE : _____

CODE POSTAL / __/__/__/__/__/__/ COMMUNE : _____

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION ET DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

LE REPRESENTANT LEGAL (LE PRESIDENT, OU AUTRE PERSONNE DESIGNÉE PAR LES STATUTS)

NOM : _____ PRENOM : _____

QUALITE : _____

MÈL : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : / __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER AUSEIN DE L'ASSOCIATION

NOM : _____ PRENOM : _____

QUALITE : _____

MÈL : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : / __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

IDENTITES ET ADRESSES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES OU RELEVANT DU SECTEUR MARCHAND AVEC LESQUELLES VOUS ETES LIÉ (UN ORGANIGRAMME PEUT ÊTRE JOINT POUR DÉCRIRE CES RELATIONS)

ETABLISSEMENT (S) / FILIALE (S) : _____

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES RELATIVES AL'ASSOCIATION

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

DECLARATION EN PREFECTURE : LE /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_/_/_/_

A _____

DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL : /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_/_/_/_

OBJET DE L'ASSOCIATION :

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE ?

OUI, DANS CE CAS PRECISER LE(S) QUEL(S) :

NON

TYPE D'AGREMENT :

ATTRIBUE PAR :

EN DATE DU :

/_/_/_ /_/_/_ /_/_/_/_/_/_

/_/_/_ /_/_/_ /_/_/_/_/_/_

/_/_/_ /_/_/_ /_/_/_/_/_/_

VOTRE ASSOCIATION DISPOSE-T-ELLE D'UN AGREMENT ADMINISTRATIF ?

OUI

NON

VOTRE ASSOCIATION DISPOSE-T-ELLE D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ?

OUI

NON

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

SUBVENTIONS

Organismes	2009	2010	2011	2012
	OBTENU	OBTENU	OBTENU	DEMANDE
<u>Communauté d'agglomération PLAINE CENTRALE :</u>
Fonctionnement
dont subvention Emplois-Aidés
Politique de la Ville
<u>Ville d'Alfortville :</u>
Fonctionnement
dont subvention Emplois-Aidés
Politique de la Ville
<u>Ville de Créteil :</u>
Fonctionnement
dont subvention Emplois-Aidés
Politique de la Ville
<u>Ville de Limeil-Brévannes :</u>
Fonctionnement
dont subvention Emplois-Aidés
Politique de la Ville
<u>Etat</u> (ministère à préciser)				
<i>Fonctionnement</i>
<i>Politique de la Ville</i>
<u>Département</u> (à détailler)				
<i>Fonctionnement</i>
<i>Politique de la Ville</i>
<u>Région</u> (à détailler)
<u>Autres</u> (à détailler)
Emplois aidés (CAE, ...)
<i>Total fonctionnement</i>
<i>Total Politique de la Ville</i>
<u>TOTAL GENERAL</u>

COMPTE DE RESULTAT : définitif pour 2010 et approché pour 2011

CHARGES	Résultat définitif 2010	Résultat approché 2011	PRODUITS	Résultat définitif 2010	Résultat approché 2011
	En Euros	En Euros		En Euros	En Euros
60 <u>Achats</u>			70 <u>Vente de produits finis, prestations de services</u>		
- achats d'études et de prestations de services€€	- marchandises€€
- achats non stockés de matières et fournitures€€	- prestations de services€€
- fournitures non stockables (eau, énergie)€€	- produits des activités annexes€€
- fournitures d'entretien et de petit équipement€€	74 <u>Subventions d'exploitation</u>		
- fournitures administratives€€	- Communauté d'Agglomération€€
- autres fournitures€€	- Villes :		
			Alfortville.....€€€
			Créteil.....€€€
			Limeil-Brévannes.....€€€
			- Etat (à détailler)		
			€€
			€€
61 <u>Services extérieurs</u>			€€
- sous-traitance générale€€	€€
- locations mobilières et immobilières€€	€€
- entretien et réparation€€	- Région		
- assurances€€	€€
- documentation€€	€€
- divers€€	€€
62 <u>Autres services extérieurs</u>			€€
- rémunérations intermédiaires et honoraires€€	€€
- publicité, publication€€	€€
- déplacements, missions et réceptions€€	€€
- frais postaux et de télécommunication€€	€€
- services bancaires€€	€€
- divers€€	€€
63 <u>Impôts et taxes</u>			€€
- impôts et taxes sur rémunérations€€	€€
- autres impôts et taxes€€	€€
64 <u>Charges de personnel</u>			75 <u>Autres produits de gestion courante</u>		
- rémunération du personnel€€	- cotisations€€
- charges sociales€€	- participations€€
- autres charges de personnel€€	- autres€€
65 <u>Autres charges de gestion courante</u>€€	76 <u>Produits financiers</u>€€
67 <u>Charges exceptionnelles (à détailler page 9)</u>€€	77 <u>Produits exceptionnels</u>		
68 <u>Dotations aux amortissements, aux provisions</u>€€	- sur opérations de gestion€€
			- sur exercices antérieurs€€
			78 <u>Reprise sur amortissements et provisions</u>€€
TOTAL DES CHARGES€€	TOTAL DES PRODUITS€€

BUDGET PREVISIONNEL 2012 (A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT)

CHARGES	Budget prévisionnel 2012	PRODUITS	Budget prévisionnel 2012
	EN EUROS		EN EUROS
60 <u>Achats</u>		70 <u>Vente de produits finis, prestations de services</u>	
- achats d'études et de prestations de services €	- marchandises €
- achats non stockés de matières et fournitures €	- prestations de services €
- fournitures non stockables (eau, énergie) €	- produits des activités annexes €
- fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 <u>Subventions d'exploitation</u>	
- fournitures administratives €	- Communauté d'Agglomération..... €
- autres fournitures €	- Villes :	
61 <u>Services extérieurs</u> €	Alfortville..... €
- sous-traitance générale €	Créteil..... €
- locations mobilières et immobilières €	Limeil-Brévannes..... €
- entretien et réparation €	- Etat (à détailler)..... €
- assurances €		
- documentation €		
- divers €		
62 <u>Autres services extérieurs</u> €	- Région..... €
- rémunérations intermédiaires et honoraires €		
- publicité publication €	- Département..... €
- déplacements, missions et réceptions €		
- frais postaux et de télécommunication €		
- services bancaires €	- Fonds européens €
- divers €	- Emplois aidés (CAE, ...) €
		- Autres..... €
63 <u>Impôts et taxes</u>			
-impôts et taxes sur rémunérations €	75 <u>Autres produits de gestion courante</u>	
-autres impôts et taxes €	- cotisations €
64 <u>Charges de personnel</u> €	- participations : €
- rémunération du personnel €		
- charges sociales €	- autres €
- autres charges de personnel €	76 <u>Produits financiers</u> €
65 <u>Autres charges de gestion courante</u> €	77 <u>Produits exceptionnels</u>	
67 <u>Charges exceptionnelles</u> €	- sur opérations de gestion €
(à détailler page 10)		- sur exercices antérieurs €
68 <u>Dotations aux amortissements, aux provisions</u>		78 <u>Reprise sur amortissements et provisions</u> €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS €
86 <u>Emploi des contributions volontaires en nature</u>		87 <u>Contributions volontaires en nature</u>	
-secours en nature €	-bénévolat €
-mise à disposition gratuite des biens et prestations €	- prestations en nature €
-personnes bénévoles €	-dons en nature €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS A PRECISER

	Résultat définitif 2010	Résultat prévisionnel 2011	Budget 2012
	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>
Charges exceptionnelles (détail) :			
.....
.....
Produits exceptionnels (détail) :			
.....
.....
.....

ELEMENTS DU BILAN

TRESORERIE DE FIN DE MOIS (banque, caisse, placements à court terme) – ANNEE 2011					
EN EUROS					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
.....
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
.....

<i>A compléter en euros</i>	au 31/12/2009	au 31/12/2010
CREANCES		
PRODUITS A RECEVOIR
DETTES :		
- fournisseurs
- fiscales et sociales
- financières
- autres dettes (à détailler)
Total		
IMMOBILISATIONS (valeur nette après amortissement)		
- incorporelles (logiciels ...)
- corporelles (mobilier, matériel)
- financières (placement à long terme)
Total		

DEMANDE DE SUBVENTION

M. _____ et M. _____ ,
respectivement Président et Trésorier de l'association dénommée _____

_____ ,
certifient exacts les renseignements portés dans ce dossier et sollicitent de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 d'un montant de :

- *Fonctionnement* : _____ €

- *Politique de la Ville* : _____ €

(signature du président
et cachet de l'association)

Fait à,

Le

(signature du trésorier)

IMPORTANT

Les associations bénéficiant de subventions sont soumises à trois types d'obligations principales:

1° Contrôle de la Communauté d'Agglomération :

"Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité." (code général des collectivités territoriales article L.1611-4).

2° Nécessité de certification du bilan :

Il est impératif que l'association qui a bénéficié de la part de la Communauté d'Agglomération d'une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50% de son budget, établisse chaque année un bilan certifié conforme par le président de l'association; la Communauté d'Agglomération étant tenue d'annexer ce document à son budget (code général des collectivités territoriales article L.2313-1).

3° La nomination d'un commissaire aux comptes peut être obligatoire :

Toute association ayant reçu de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention dont le montant atteint ou dépasse 150 000 euros - décret n°2001-379 du 30 avril 2001 - est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi 66-537 du 24 juillet 1966 (loi n°93-122 du 29 janvier 1993).

La Communauté d'Agglomération est tenue d'annexer ces documents à son budget si le montant de la subvention accordée dépasse 75 000 euros ou représente 50 % du budget de fonctionnement de l'association.

PROJETS D' ACTIONS « C.U.C.S » - NOTICE EXPLICATIVE

1- le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :

Le C.U.C.S. constitue le cadre général dans lequel doivent s'inscrire les actions présentées aux différents financeurs. Document stratégique pour le territoire de Plaine Centrale (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes) et Bonneuil-sur-Marne, il vise à réduire les écarts de développement entre des quartiers¹ et des publics² identifiés comme prioritaires et leur environnement communal et intercommunal. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne dans ces quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants du territoire.

Signé le 9 juillet 2007, prolongé en 2011 jusqu'au 31 décembre 2014, il associe l'État à travers l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), la Communauté d'Agglomération, ses communes membres et la Ville de Bonneuil-sur-Marne. Cinq thématiques sont concernées :

- Accès à l'emploi et développement économique.
- Réussite éducative et égalité des chances.
- Santé.
- Habitat et cadre de vie.
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Par ailleurs, la lutte contre les discriminations et la participation des habitants sont des enjeux transversaux qui doivent, autant que faire se peut, être pris en compte dans la construction des projets.

Enfin, il faut noter que, de par ses compétences, la Communauté d'Agglomération intervient plus particulièrement dans les champs de l'accès à l'emploi / développement économique et de la citoyenneté / prévention de la délinquance

2- les critères d'éligibilité de la programmation d'actions « C.U.C.S. » de Plaine Centrale :

Pour pouvoir être instruits par les services de Plaine Centrale et, le cas échéant, retenus dans la programmation intercommunale par les instances du C.U.C.S., les projets d'actions devront :

- concerner les quartiers¹ et/ou les publics² prioritaires du C.U.C.S.
- concerner, sauf expérimentation ponctuelle, l'ensemble du territoire de Plaine Centrale et, si possible, de Bonneuil-sur-Marne.
- venir en supplément ou en complément des actions habituellement menées par le porteur de projet.
- bénéficier d'un financement diversifié (a minima d'un cofinancement État / Plaine Centrale).
- intégrer des outils de méthodologie de projet (diagnostic, concertation, évaluation...).

3- la procédure d'instruction, de sélection et de validation des dossiers « C.U.C.S. » :

Les projets d'actions déposés au titre de la programmation « C.U.C.S. » de Plaine Centrale doivent être annexés au présent dossier de demande de subvention. Ils sont ensuite instruits par le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération qui donne un avis technique et, le cas échéant, invite le porteur de projet à déposer son dossier sur le serveur Polivilleweb (ou équivalent) qui permet de solliciter un cofinancement de l'ACSé. Le projet est alors discuté en comité stratégique. Celui-ci réunit les élus et techniciens des collectivités locales signataires du C.U.C.S., puis validé (ou non) par le comité de pilotage du C.U.C.S. qui associe l'État et ces collectivités.

Le choix des projets retenus sera fait en fonction, notamment, de leur adéquation avec les objectifs du C.U.C.S. et avec les compétences propres de Plaine Centrale, de la réponse qu'ils apportent à un besoin non couvert du territoire, des partenariats qu'ils mettent en œuvre, de la crédibilité du budget présenté...

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service Politique de la Ville au 01 41 94 30 66 ou 30 71.

¹ Quartiers Nord et Grand ensemble-Sud à Alfortville, Bleuets-Bordières, Palais, Petits Prés-Sablère, Mont-Mesly et Habette-Coteaux du Sud à Créteil, Saint-Martin, Ile-de-France et la Hêtraie à Limeil-Brévannes, Grand Ensemble-Fabien à Bonneuil.

² Personnes très éloignées de l'emploi, personnes rencontrant des difficultés d'accès aux droits, aux soins, à l'éducation, jeunes déscolarisés ou en décrochage, femmes victimes de violences, populations issues de l'immigration...